



Union Nationale des Syndicats Autonomes

## Madame CROCQUEVIELLE reçoit l'UNSA Douanes

Une délégation de l'UNSA Douanes a été reçue le 5 juillet par madame la directrice générale pour évoquer les problèmes de notre profession.

Nous avons pu aborder librement en sa compagnie vos préoccupations les plus importantes.

Ainsi la politique d'emploi des aériens a été principalement évoquée. En effet le projet stratégique douane 2018 n'aborde que l'aéromaritime et en particulier le BEECH 350.

Nulle part nos camarades hélicoptéristes n'apparaissent dans ce PSD. Quant à nos collègues des SAT (1 F406, 2 T 206, 2 AS 355...Excusez du peu !) malgré une étude exhaustive du document, ils ne se retrouvent pas plus.

Or la Direction Générale vend 12 avions F 406, dont le premier serait celui des SAT, les personnels sont légitimement inquiets.

Nous sommes ensuite rentrés dans les questions plus précises.

Questions UNSA DOUANES	Réponses de la Directrice Générale
Pouvez-vous nous détailler votre projet pour la douane aérienne ?	Le PSD est une stratégie générale. Le fait de ne pas évoquer telle ou telle composante ne signifie pas leur disparition, bien au contraire si tel avait été le cas cela aurait été écrit.  <i>Commentaire : on aimerait la croire !</i>
<b>BEECH :</b> Le moyen à notre échelle est pharaonique, budgétivore et surtout le plan stratégique repose sur des hypothèses ?	L'évaluation du BEECH 350 à la fin de l'année permettra de valider les hypothèses (avion version VIMAR car la capacité POLMAR ne sera évaluée qu'en 2014!!!). L'avion doit répondre à un cahier des charges élaboré par la Douane, un programme d'une telle envergure comporte toujours des problèmes qui devront être solutionnés.  <i>Commentaire : Wait and see !</i>

UNSA DOUANES – 139 rue de Bercy – Bâtiment VAUBAN – Pièce 065 SUD 1 – 75012 PARIS

Local DG : 01.57.53.29.26 – Portables : 06.61.71.67.90 ou 06.14.48.16.17

Courriel : [unsadouanes@gmail.com](mailto:unsadouanes@gmail.com) ou [unsadouanes-dg@douane.finances.gouv.fr](mailto:unsadouanes-dg@douane.finances.gouv.fr)



<p><b>Hélicoptères :</b></p> <p>La doctrine d'emploi (guidage BGC) ?  Nous dénonçons l'absence d'équipement à bord des Hélicos de la SAT.</p>	<p>- Aucune réponse sur la doctrine d'emploi (guidage BGC).  - L'équipement des hélicoptères des SAT doit être évalué mais reste suspendu à un arbitrage budgétaire...visibilité à partir de 2014.</p> <p><i>Commentaire : C'est pas gagné !</i></p>
<p><b>SAT :</b></p> <p>L'expulsion par voie d'huissier a été très mal vécue par les personnels de Dugny, mais les inquiétudes perdurent vis à vis du bail à échéance 2017 ?  La pérennisation avec solution domaniale nous semble la voie à emprunter.</p>	<p>- Aucune réponse sur l'immobilier de la DG.  - Les moyens des SAT sont maintenus par la dotation d'un F406, la vente du 61 était motivée par la problématique de la maintenance.  - Le « Moving Map » est lui aussi suspendu à un arbitrage budgétaire.  - Le calendrier de vente des F406 est individualisé : (le 61 fin 2013, 2 de Mérignac au 1er semestre 2014, 2 de Hyères au 2ème semestre 2014, 2 de Lorient en 2015 et 2016 pour ceux du Lamentin).</p> <p><i>Commentaire : Qui veut acheter mes avions ?</i></p>
<p><b>Maintenance BCMA :</b></p> <p>Nous dénonçons la baisse de la disponibilité des moyens de 70/80% à moins de 50% suite à la nouvelle organisation de la maintenance.  De plus le cadre de travail n'est pas adapté, envisagez-vous d'y remédier et à quelle échéance ?</p>	<p>- Des solutions immobilières sur le site actuel sont étudiées...Réponse en 2014.  - La séparation physique de la maintenance avion/hélico est actée avec les sites de Mérignac et de Hyères.  - Les problèmes structurels ne sont pas niés, mais nous devons les solutionner ensemble car aucune marche arrière n'est possible.</p> <p><i>Commentaire : Tous ensemble, tous ensemble ouais !</i></p>
<p><b>Indemnitaires :</b></p> <p>- 50 points d'indice, au regard du NES ?  - Prime de vol augmentation et déplafonnement ?  - Prime de vol, son caractère aléatoire au vu des conditions d'exercice des missions ?  - Recul de limite d'âge en fonction de l'évolution de la législation « retraites »?</p>	<p>- Ces revendications doivent être abordées dans leur globalité (réforme du statut des aériens) et restent compliquées dans le contexte économique actuel. Cependant un groupe de travail aérien discutera de ces problèmes début 2014.</p> <p><i>Commentaire : Laissez nous le temps de vous présenter « NOTRE » solution !</i></p>

En conclusion de cette audience qui a permis de balayer un grand nombre des problèmes que les personnels aériens rencontrent à l'heure actuelle, l'UNSA DOUANES reste vigilante face à ces réponses très généralistes !

**Les représentants UNSA DOUANES:**

Jean-Claude BAFFOGNE – Lionel PIERI – Cécile DEWASMES – Hervé POLLET  
Jean-Yves MINET – Romain DESPOUY

**UNSA DOUANES – 139 rue de Bercy – Bâtiment VAUBAN – Pièce 065 SUD 1 – 75012 PARIS**

**Local DG : 01.57.53.29.26 – Portables : 06.61.71.67.90 ou 06.14.48.16.17**

**Courriel : [unsadouanes@gmail.com](mailto:unsadouanes@gmail.com) ou [unsadouanes-dg@douane.finances.gouv.fr](mailto:unsadouanes-dg@douane.finances.gouv.fr)**

